XIV

LES MAURES DE L'AFRIQUE ROMAINE DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE

par Yves MODÉRAN
Professeur à l'Université de Caen

SOMMAIRE. — *L'émergence politique des* ***Maures*** *dans les provinces centrales de l'****Afrique vandale et byzantine****, après plusieurs siècles de silence, constitue un phénomène historique qui, à certains égards, peut être comparé au processus d'****ethnogenèse*** *de certains peuples barbares en Europe. Comme les Goths ou les Vandales, les Maures regroupèrent des populations d'origines diverses. Mais l'affirmation d'une* ***ethnicité*** *dans ce processus est plus difficile à reconnaître, comme le prouve l'histoire de* ***l'ethnonyme « Maurus »****, ici reconstituée.*

EPITOME. — *The political emergence of the* ***Moors*** *in the central provinces of* ***Vandal and Byzantine Africa****, after several centuries of silence, forms an historical phenomenon which can be compared to the process of* ***ethnogenesis*** *of some Barbarian peoples in Europe. Like the Goths and the Vandals, the Moors associated groups of diverse origins. However the assertion of an* ***ethnicity*** *in this process is more difficult to identify, as the story of* ***the name « Maurus »****, here reconstructed, proves.*

Plus encore que le coup de force d'Alaric en 410, le sac de Rome par l'armée de Genséric en 455 fit prendre conscience de la fragilité dramatique de l'Empire en Occident. Le pillage systématique opéré alors, symbolisé notamment par le démontage des tuiles de bronze du temple de Jupiter sur le Capitole [1], laissa une trace profonde dans les esprits et contribua vraisemblablement pour beaucoup ensuite, avec la persécution des catholiques en Afrique, à la légende noire des Vandales. Mais dans cette expédition romaine, comme dans les autres raids de piraterie qui frappèrent dans les années suivantes l'Italie du sud, les guerriers germaniques n'étaient pas seuls : ils avaient à leurs côtés, disent de nombreux textes, les Maures, qui se mirent tant en évidence qu'une chronique les cite même d'abord (*Mauri Romam uenerunt et pugnauerunt cum Wandalis* [2]). De fait, trois ans après, c'est le soldat maure qui, selon Sidoine Apollinaire, pilla la Campanie, tandis que le « gras Vandale » attendait sur ses bateaux l'arrivée du butin, dans des raids qui aux dires de Paul Diacre semèrent la terreur et mirent le pays à feu et à sang [3].

1. Procope, *Guerre vandale*, I, 5, 4.
2. *Fasti Vindobonenses posteriores*, éd. Th. MOMMSEN, *MGH, aa*, IX, p. 304. Cf. également Victor de Vita, *Historia persecutionis Africanae prouinciae*, I, 25 (éd. S. LANCEL, Paris, 2002, p. 108), qui décrit, au retour à Carthage, le minutieux partage des captifs effectué entre Vandales et Maures.
3. Sidoine Apollinaire, *Carmen* V, 389-393 ; Paul Diacre, *Historia Romana*, XIV, 17-18.

Or cette brusque irruption des Maures en Italie n'était que le premier reflet, éminemment spectaculaire, de la place qu'ils allaient tenir désormais dans l'histoire de l'Afrique, et d'abord de sa partie orientale, la plus riche et la plus romanisée, celle qui s'étendait de la Numidie à la Byzacène méridionale. Insurgées dans l'Aurès dès 484 aux dires de Procope [4], les *gentes maurae* devinrent en effet omniprésentes dans les trente dernières années du royaume vandale [5]. Dans au moins trois provinces, elles harcelèrent ses armées à partir du début des années 520, en facilitant ainsi involontairement la reconquête byzantine de l'automne 533. Celle-ci fut rapide, puisqu'en quatre mois l'ennemi vandale fut éliminé. Mais, au printemps 534, alors que Bélisaire, auréolé de la gloire d'une victoire aussi soudaine qu'inattendue, s'apprêtait à rentrer à Constantinople, les Byzantins comprirent soudainement qu'ils étaient loin d'avoir atteint leur rêve de reconstitution d'une Afrique romaine. Commença alors en effet une interminable série de guerres maures, auxquelles aucune des nouvelles provinces byzantines d'Afrique n'échappa. Par une chance rare pour cette époque, les sources deviennent à ce moment, et pour une quinzaine d'années, d'une exceptionnelle précision, grâce à deux œuvres majeures presque parfaitement complémentaires : la *Johannide* de Corippe [6], magnifique pastiche de l'*Enéide* qui en près de 5000 vers livre une extraordinaire moisson d'informations sur les Maures, fournies par un homme qui était un Africain et un témoin direct des événements qu'il racontait [7] ; et la *Guerre vandale* de Procope [8], un Grec au point de vue bien différent, mais qui fut lui aussi un témoin direct, puisqu'il accompagnait Bélisaire en 533 et resta en Afrique jusqu'en 536 [9].

Tant Corippe que Procope mettent en valeur alors à la fois l'omniprésence et le nombre de ces Maures, et aussi leur division en deux groupes bien distincts, même s'ils s'unirent à plusieurs reprises en une vaste coalition : les Maures venus du prédésert ou du désert de l'actuelle Libye, emmenés par deux tribus, les *Austoriani* et les *Laguatan* ; et les Maures établis à l'intérieur des provinces romaines de Byzacène et Numidie, représentés par trois grands chefs, Antalas, Iaudas et Cusina [10]. Tous ces noms scandent véritablement l'histoire de l'Afrique byzantine dans ses quinze premières années, et les peuples qu'ils désignent jouèrent probablement

4. *Guerre vandale*, I, 8, 5.

5. Sur ces événements comme sur les guerres maures de l'époque byzantine, nous renvoyons à notre ouvrage, *Les Maures et l'Afrique romaine*, Rome, 2003.

6. Corippe, *Johannide*, éd. J. Diggle et F.R.D. Goodyear, Cambridge, 1970. Les trois premiers livres ont fait l'objet de nouvelles éditions avec traduction et commentaires : livre I par M.A. Vinchesi, Naples, 1983 ; livre II par V. Zarini, *Berbères ou barbares ?*, Nancy, 1997 ; livre III par C. O. Tommasi Moreschini, Florence, 2001. Une traduction française intégrale a été donnée par J. Alix, dans *Revue Tunisienne*, 1899, p. 31-39, 148-160, 314-324, 453-462 ; 1900, p. 106-120, 184-195, 372-377, 477-488 ; 1901, p. 210-213, 327-335 ; 1902, p. 83-96.

7. Sur Corippe, cf. J.-L. Charlet, *Corippe*, dans *Encyclopédie berbère*, t. XIV, Aix, 1994, p. 2104-2110, et Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine*, p. 37-42.

8. Procope, *Histoire des guerres de Justinien*, *Les édifices*, *Histoire secrète*, éd. J. Haury et G. Wirth, Leipzig, 1962-64 ; éd./trad. H.B. Dewing, 7 vol., coll. Loeb, Londres, 1953-1960 ; *La guerre contre les Vandales*, trad. D. Roques, Paris, 1990.

9. Cf. av. Cameron, *Procopius and the Sixth Century*, Londres, 1985.

10. Cette division a longtemps été méconnue ou mal interprétée : cf. Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine*, p. 112-119.

encore un rôle majeur après 548, date à laquelle s'arrêtent Corippe et Procope. Les pauvres chroniques qui nous restent de l'Afrique de la deuxième moitié du VI^e^ siècle le suggèrent en tout cas fortement, en signalant encore bien souvent des guerres maures, notamment en 563, 578, 587, ou encore 595. Et les témoignages ultérieurs ne modifient en rien cette impression, notamment au moment de la conquête arabe, puisque les récits du premier raid sur la Byzacène en 647 notent bien que derrière l'exarque Grégoire, ce fut en fait d'abord une armée de Berbères, une *acies Maurorum*, qui défendit alors la province byzantine [11].

L'émergence politique de ces Maures à partir du milieu du V^e^ siècle constitue donc un phénomène historique majeur, qui est contemporain de la formation en Europe des royaumes barbares, et peut se prêter à beaucoup d'égards à des interrogations analogues à celles que ceux-ci suscitent aujourd'hui [12]. Deux en seront ici retenues, dont on verra qu'elles sont en fait étroitement liées : la première porte sur l'origine de ces populations, dont, au moins au Maghreb oriental, on ne parlait plus guère dans les textes et les inscriptions entre le milieu du II^e^ et le milieu du V^e^ siècle ; et la seconde tient à leur nom même, et à la signification politique qu'il faut lui accorder : l'usage de plus en plus généralisé dans l'Antiquité tardive de ce terme générique de *Maures* ne constitue pas seulement, en effet, un phénomène linguistique, mais pose aussi à leur propos le problème de l'existence ou non de la conscience d'une identité ethnique, ou, pour parler comme les historiens germaniques et anglo-saxons, d'une *ethnicité*.

I

Il est évidemment incontestable que ceux que les Arabes appelèrent, dès leur arrivée, les *Berbères*, avaient toujours été présents en Afrique du Nord. Depuis Hérodote qui les désignait globalement par le terme générique de *Libyens*, mais connaissait déjà certaines de leurs tribus ou confédérations avec des noms particuliers [13] (comme les *Nasamones* ou les *Makai*), jusqu'à Ptolémée [14], capable d'énumérer plus de 170 de leurs ethnonymes tribaux, ces Berbères, considérés comme les véritables autochtones du pays, ont souvent été évoqués dans les sources anciennes. Mais ces

11. Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine*, p. 791. La mention de l'*acies Maurorum* figure dans *Continuatio Byzantia-Arabica*, 24, et *Continuatio Hispana*, 38, éd. Th. Mommsen, *MGH, aa*, XI, p. 344.

12. Une telle démarche n'a cependant jusqu'ici que rarement été choisie (l'exception étant, comme souvent, P.-A. Février, *Masuna et Masties*, dans *AA*, 24, 1988, p. 133-147, particulièrement p. 137-138). Longtemps domaine réservé des africanistes, l'histoire des Maures de l'Antiquité tardive a presque toujours été abordée dans une perspective strictement *africaine*, et notre ouvrage cité à la note précédente, qui fut écrit dans les années 1980-1990, n'échappe pas à cette règle. Cet article, comme d'autres sous presse et qui seront plus explicites (cf. *infra* n. 50), est le premier d'une série dans laquelle nous nous proposons de réexaminer le problème maure à la lumière d'une problématique comparatiste.

13. Les textes d'Hérodote sur les peuples africains ont été réunis et commentés par S. Gsell, *Hérodote*, Alger, 1916.

14. Ptolémée, *Géographie*, éd. C. Müller, t. I, 2, Paris, 1901. Sur les tribus citées, cf. J. Desanges, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'ouest du Nil*, Dakar, 1962, et les notices mises à jour par le même savant dans l'*Encyclopédie berbère*.

sources, tant épigraphiques que littéraires, ne font quasiment plus état de leur présence après le milieu du IIe siècle dans les parties les plus urbanisées et les plus romanisées d'Afrique, celles qui correspondaient au Bas-Empire aux trois provinces de Proconsulaire, Numidie et Byzacène (Algérie orientale et Tunisie actuelles). L'œuvre du géographe Julius Honorius [15], à la fin du IVe siècle, en témoigne éloquemment, en ne signalant aucune *gens* notable entre la Tripolitaine et la Maurétanie Césarienne. Si les trois quarts des villes connues de ce géographe figurent dans les trois provinces centrales, aucun des vingt et un ou vingt-deux peuples maures qu'il nomme ne peut, en revanche, y être localisé : tous sont en Tripolitaine ou en Maurétanie [16]. Il faut, certes, se garder d'accorder une valeur trop absolue à cette constatation, car elle est subordonnée au degré de précision de la carte de Julius Honorius et celle-ci ne prétendait certainement pas à l'exhaustivité. En arrière des cités de Byzacène ou de Numidie, pouvaient subsister ici et là des tribus modestes, jugées au IVe siècle trop modestes pour être mentionnées sur un document aux dimensions nécessairement restreintes. Et de fait, même si c'est un aspect de l'Afrique de son temps sur lequel il reste presque toujours silencieux ou très imprécis, saint Augustin laisse parfois deviner dans ses œuvres la présence de tels groupes, comme les *Arzuges* en Byzacène méridionale, ou les *Mazaci* en Numidie [17]. Mais ce peuplement tribal est sans commune mesure avec celui de l'époque de César et d'Auguste, et surtout avec celui qui suivit, après le milieu du Ve siècle : le problème maure devint alors véritablement omniprésent, précisément dans ces régions de Proconsulaire, Numidie et Byzacène, ce qui conduit à une question : d'où venaient ces Maures, apparemment disparus ici depuis trois siècles ?

Cette question n'a évidemment pas été ignorée par l'historiographie moderne depuis le XIXe siècle, mais elle a, le plus souvent, été résolue par un schéma simple, qui retrouvait aux origines des Maures de l'Antiquité tardive deux composantes, dont l'existence était expliquée par deux théories, la *permanence berbère* et la *migration des grands nomades chameliers*. La théorie de la *permanence berbère* suppose que, même si les sources n'en parlent plus que très peu après le IIe siècle, se serait maintenu au Maghreb oriental un fort peuplement tribal, qui aurait été principalement concentré dans les massifs montagneux, même les plus modestes, illustrant ainsi une réalité que Christian Courtois résumait par une formule frappante : « La civilisation romaine [en Afrique] s'était répandue à la manière des eaux. Elle avait envahi les plaines sans recouvrir les montagnes » [18]. Jusque dans les plus petits chaînons de Tunisie occidentale comme ceux de la région du Kef [19], des tribus totalement silencieuses auraient donc vécu à l'écart de la vie politique, économique et culturelle des provinces romaines

15. Julius Honorius, *Cosmographia*, éd. A. Riese, *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878, p. 21-55.

16. Sur l'Afrique de Julius Honorius, cf. Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine*, p. 83-104.

17. *Arzuges* : saint Augustin, *Lettres*, 46, 1, et 93, 8 (autres textes dans l'ouvrage cité *supra* n. 16, p. 364-374) ; *Mazaci* : saint Augustin, *Lettres**, 22, 1.

18. C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, p. 113.

19. C. Courtois, *ibid.*, p. 118.

pendant trois siècles, avant de se réveiller vers 450. Or ce schéma trop simple a été profondément remis en cause par les recherches archéologiques et épigraphiques des quarante dernières années. Le Maghreb oriental, le fait est maintenant bien connu, a été en effet, surtout à partir de l'époque flavienne, le principal foyer de la romanisation. L'expression est, certes, aujourd'hui parfois controversée, mais les phénomènes qu'elle recouvre sont ici difficilement contestables. La multiplication des cités, plusieurs centaines en tout, encore très dynamiques au IV^e^ siècle, comme l'a montré C. LEPELLEY [20], et l'intégration des campagnes à l'économie méditerranéenne, révélée notamment par les exportations d'huile africaine, de mieux en mieux connues grâce à la céramologie [21], semblent en effet avoir bouleversé les anciennes structures tribales et provoqué une modification profonde des genres de vie et des modes de relations sociales et politiques. À la différence des Maurétanies, la romanisation des tribus fut dans ces régions un processus de très grande ampleur, et surtout de longue durée, qui se prolongea à coup sûr jusqu'au IV^e^ siècle. Dans un tel contexte, la présence de *gentes maurae* devint alors un phénomène résiduel, peut-être non négligeable, mais sans commune mesure avec la situation constatée après le milieu du V^e^ siècle.

Le problème de la deuxième composante mise en avant par l'historiographie moderne est plus complexe, et il a pris au cours des quarante dernières années, au fur et à mesure que l'hypothèse des montagnes berbères s'affaiblissait, une importance croissante. Cette *théorie des migrations*, forgée au XIX^e^ siècle, a pris consistance surtout grâce aux célèbres *Siècles obscurs du Maghreb* d'Émile-Félix GAUTIER [22] dans les années 20, avant d'acquérir une forme définitive dans l'œuvre de Christian COURTOIS. Le grand historien des Vandales, tout en croyant encore au maintien d'isolats berbères importants dans toutes les montagnes de Proconsulaire, de Byzacène ou de Numidie au IV^e^ siècle [23], avançait en effet l'hypothèse d'un renouvellement du peuplement maure, par l'afflux dans les steppes de Byzacène puis dans l'Aurès, à partir de la fin de l'époque vandale [24], de nouveaux arrivés venus du Sahara oriental, qu'il appelait à la suite d'E.-F. GAUTIER les *grands nomades chameliers* [25]. Et, sans être très précis sur ce point, il affirmait aussi une parenté étroite, qui supposait des liens anciens, entre les montagnards d'Antalas, installés en Byzacène, et certains de ces grands nomades libyens [26]. Dans ses traits essentiels, la théorie a été, après lui, reprise par le regretté Gabriel CAMPS, qui a forgé pour l'illustrer le concept de *Néoberbères*, terme désignant les grands nomades en migration vers l'ouest, par opposition aux *Paléoberbères* qui auraient été les

20. C. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, 2 vol., Paris, 1979 et 1981 ; *Aspects de l'Afrique romaine. Les cités, la vie rurale, le christianisme*, Bari, 2001.

21. Pour un bilan de ces recherches, cf. C. PANELLA, *Merci e scambi nel Mediterraneo tardoantico*, dans *Storia di Roma, 3, L'età tardoantica. II, I luoghi e le culture*, Turin, 1993, p. 613-697.

22. E.-F. GAUTIER, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927. 2^e^ éd. sous le titre *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris, 1937, p. 188-244.

23. C. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 116-118, 124-125, 343-344, et p. 346-349.

24. C. COURTOIS, *ibid.*, p. 102-104 et p. 349-351.

25. C. COURTOIS, *ibid.*, p. 104.

26. C. COURTOIS, *ibid.*, p. 345.

anciens Berbères [27], les groupes résiduels qu'évoquait parfois saint Augustin dans son Afrique romanisée.

Le fait que parmi les Maures qui menaçaient Carthage, Hadrumète ou Junci dans les années 540 soient souvent cités les *Laguatan* (ou *Leuathai*) et les *Austoriani*, attestés pour la première fois en 363 en Tripolitaine [28], puis au début du v^e^ siècle par Synésios en Cyrénaïque [29], semble, certes, appuyer cette hypothèse. Un des thèmes majeurs de la *Johannide* est d'ailleurs de souligner la nature étrangère de ces peuples, présentés comme des barbares inconnus, qui devaient nécessairement être repoussés hors des provinces centrales de l'Afrique. Mais si les *Laguatan* apparaissaient ainsi comme des étrangers, c'était avant tout précisément parce qu'ils n'avaient pas encore réussi, à ce moment, à s'installer en Byzacène ou en Numidie. Le témoignage de Corippe est sur ce point sans ambiguïté, et l'idée constitue même une des clefs de son poème : les Africains des cités du Nord découvraient ces tribus. Contrairement à ce que supposait Chr. Courtois, leur première incursion dans ces régions ne datait en effet que de 544 : à aucun moment on ne les y avait vues à l'époque vandale, où elles ne sont citées qu'en Tripolitaine [30]. Et d'autre part, si leurs incursions en Byzacène à partir de 544 se répétèrent jusqu'en 548, elles furent à chaque fois énergiquement repoussées, et plus aucun texte ne les signale ensuite hors du territoire libyen actuel jusqu'à la conquête musulmane [31].

En revanche, toutes nos sources signalent bien, et ce depuis la fin du v^e^ siècle, qu'étaient fermement établies en Byzacène et en Numidie d'autres tribus, celles que commandaient vers 530 les chefs Antalas, Cusina et Iaudas. Ces *Maures de l'intérieur*, qui se soulevèrent en même temps que les peuplades de Tripolitaine, ne sont jamais présentés comme des nomades venus de Libye, et c'est au contraire leur familiarité avec la romanité et le christianisme, bien différente de la *barbarie* des *Laguatan*, qui est mise en valeur. Antalas, au pire moment des guerres de 544-548, lorsque l'autorité byzantine semblait s'effondrer, négociait l'indépendance de la Byzacène mais en précisant qu'il exigeait pour lui une « garde de 1500 soldats romains [32] ». Cusina avait une mère romaine, et se voyait reconnaître le titre de « citoyen romain » [33]. Quant à Iaudas, si aucun document ne donne de lui une image aussi nuancée, il dirigeait la population d'un massif, l'Aurès, où, une génération auparavant, avait commandé le *dux* puis *imperator*

27. G. Camps, *Berbères. Aux marges de l'Histoire*, Toulouse, 1980, p. 128.

28. Les *Austoriani* sont mentionnés pour la première fois par Ammien Marcellin à l'occasion d'un raid qu'ils menèrent vers 363 sur Lepcis Magna (*Histoire*, XXVIII, 6, 2-4). Mais leur présence dans la région est certainement antérieure (cf. *IRT* 565, de 355-363, qui évoque à Lepcis « l'arrogance des barbares », peut-être des *Austoriani*).

29. Synésios de Cyrène, *Lettres* n° 41 et 78 (éd. Garzya, Rome, 1979, p. 55 et 138), et *Catastase II* (éd. Terzaghi, Rome, 1944, p. 289).

30. Cf. sur ce point Y. Modéran, *Les premiers raids des tribus sahariennes en Afrique et la* Johannide *de Corippus*, dans *IV^e^ colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, tome 2, L'armée et les affaires militaires*, Paris, 1991, p. 479-490.

31. Cf. Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique* romaine, p. 607-681.

32. Procope, *Guerre vandale*, II, 25, 10.

33. Corippe, *Johannide*, IV, 451, VIII, 271, VIII, 461-462.

Masties [34], célébré sur une inscription d'Arris de 494 ou 500 où il déclarait fièrement n'avoir « jamais parjuré, ni rompu la foi, ni à l'égard des Romains ni à l'égard des Maures » et avoir mérité pour cela « la bienveillance de Dieu » (*sic mecum Deus egit bene*). Ces groupes, pour partie christianisés, qui en 534-535 étaient capables de mobiliser plusieurs dizaines de milliers de guerriers, n'étaient donc pas, du moins la majorité d'entre eux, des immigrés de fraîche date. Mais en même temps, rien n'atteste de leur présence avant la fin du v^e^ siècle sous le nom générique de *Maures*, ou sous des ethniques tribaux particuliers, dans les steppes de Byzacène ou sur les hauteurs de l'Aurès. Ce qui nous ramène à notre interrogation initiale : d'où venaient ces gens qui, bien plus que les *Laguatan* aux raids épisodiques, incarnèrent le problème maure pour les Africains de l'Antiquité tardive ?

C'est en se heurtant à cette question que l'historien de l'Afrique antique pourrait être tenté de confronter ses sources au modèle de l'*ethnogenèse*, cher actuellement aux spécialistes de l'histoire des peuples qui à la même époque fondèrent des royaumes barbares en Europe, du moins s'il s'attache au premier sens de ce terme, et à ce qui fut aussi le premier apport novateur de la théorie qui s'y attache [35]. Ce modèle, appliqué notamment aux Goths, repose en effet sur une idée fondamentale : les peuples *barbares* de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Age ne sont pas des ethnies au sens biologique, des communautés homogènes unies par les liens du sang depuis un lointain passé (ce qu'implique étymologiquement le mot latin *gens* qui les désigne souvent), mais le résultat d'un processus de construc-

34. *D.M.S. Ego Masties, dux/annis LXVII et imp(e)r(ator) annis X + (ou XVI ?) qui nun/quam periuraui neque fide(m)/fregi, neque de Romanos neque/de Mauros, et in bellu parui et in/pace, et aduersus facta mea/sic mecu(m) Deus egit bene. /Ego Vartaia hunc edificium cum fratrib(us) meis feci, /in quod erogaui s(o)l(idos) [ou sil(icas)] centu(m).* = « DMS. Moi Masties, *dux* pendant soixante-sept ans, *imperator* pendant dix ans + (ou « seize ans » ?), je n'ai jamais parjuré, ni rompu la foi, ni à l'égard des Romains ni à l'égard des Maures, et j'ai obéi dans la guerre comme dans la paix, et pour cela, en contrepartie de mes actes, Dieu m'a accordé sa bienveillance. Moi Vartaia, j'ai élevé avec mes frères ce monument, pour lequel j'ai dépensé cent sous [ou « cent siliques »] ». Nous reprenons ici, à quelques détails près, la lecture donnée dans notre livre *Les Maures et l'Afrique romaine*, p. 398-400, qui est proche de celle proposée par P. Morizot en 1989 (dans *AA*, 25, 1989, p. 274), près d'un demi-siècle après la première publication du texte par J. Carcopino (dans *REA*, 46, 1944, p. 94-120). Récemment, P. Morizot a voulu corriger *IMPR* à la ligne 2, en proposant (dans *ZPE*, 141, 2002, p. 231-240) *LIMPP* (avec ligature *L/I*), qu'il développe *Lim(itis) P(rae)p(ositus)*. Après avoir vu un moulage présenté lors de la table ronde africaine du XX^e^ Congrès international des études byzantines à Paris dans l'été 2002, nous restons convaincu que la première lettre de ce groupe est bien un « I », et non un « L ». Sur les autres propositions de lecture de ce texte, qui ont été nombreuses depuis cinquante ans, et pour un commentaire détaillé, cf. notre ouvrage cité *supra*, p. 398-413.

35. Le père de cette théorie (qui n'emploie d'ailleurs jamais le mot *ethnogenèse*, dû à H. Wolfram) est l'Allemand R. Wenskus, dans son ouvrage *Stammesbildung und Verfassung : Das Werden der frühmittelalterlichen gentes*, Cologne, 1961 (rééd. Cologne, 1977). Le modèle qu'il a élaboré a ensuite été développé au cours des années 1970-1980 par ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'*École de Vienne*, représentée par H. Wolfram (cf. son *Histoire des* Goths, Paris, 1990) et W. Pohl, actuel directeur de *l'Institut für Mittelalterforschung der Österreichischen Akademie der Wissenschaften*. Toujours très en vogue en pays germanique, la théorie a gagné les universités anglo-saxonnes au cours des années 1980, où elle a trouvé un ardent défenseur en la personne notamment de P. Geary (cf. ainsi son article *Barbarians and Ethnicity*, dans G. W. Bowersock, P. Brown, et O. Grabar, *Late Antiquity. A Guide to the Postclassical World*, Cambridge, MA, 1999, p. 107-129). Elle suscite cependant depuis quelques années des critiques de plus en plus fortes, comme l'a montré récemment l'ouvrage dirigé par A. Gillet, *On Barbarian Identity. Critical Approaches to Ethnicity in the Early Middle Ages*, Brepols éd., Turnhout, 2002.

tion sociale et identitaire, par lequel des groupes aux racines parfois les plus variées s'unirent derrière un pouvoir et un nom commun [36]. Or l'énigme posée par la réapparition des Maures de l'intérieur au Maghreb oriental peut, de fait, difficilement être résolue sans admettre des origines très diverses à ces populations.

Il faut d'abord faire la part des quelques tribus dont on peut retrouver la trace à l'intérieur des provinces dès le IV^e^ siècle, notamment dans l'œuvre de saint Augustin, une petite dizaine en tout. Très dispersées, elles semblent cependant avoir toutes la même caractéristique, que soulignait par exemple Corippe lorsqu'il évoquait, très exceptionnellement, le passé d'un des groupes de Byzacène, les *Frexes* d'Antalas, au temps du gouvernement de son père, à la fin du V^e^ siècle : *namque humilis gens illa fuit* [37]... C'était une modeste tribu, paisible, et qui, doit-on comprendre, n'avait jusque-là guère fait parler d'elle. Le jugement peut certainement s'appliquer à d'autres communautés du même genre, par exemple dans les vallées de l'Aurès ou les steppes de Byzacène.

À ce premier noyau dut s'en agréger un second, constitué de tribus qui au IV^e^ siècle étaient extérieures aux provinces, mais en étant établies à la limite de leur frontière méridionale. Ces tribus, dont les « Barbares du pays des Arzuges » évoqués par saint Augustin offrent un bel exemple [38], ont toujours été connues des Romains. Plus instables, elles circulaient le long de la frontière et obtenaient à certains moments de l'année le droit d'amener leurs troupeaux sur des pâturages en territoire provincial, ou de louer leurs bras pour des travaux au service des propriétaires terriens africains. Riveraines du *limes*, elles étaient dans un statut ambigu par rapport à l'Empire, comme beaucoup de peuples proches voisins d'autres frontières romaines en Europe ou en Orient : elles étaient indépendantes, mais en même temps souvent soumises à une sorte de régime de protectorat, et parfois liées par des accords militaires qui les rapprochaient des unités de *gentiles* chargées de défendre aussi les provinces [39]. Avec l'invasion vandale, ce régime fut ébranlé, et certaines en profitèrent pour s'infiltrer dans les régions méridionales de Byzacène et Numidie. Plus tard, Genséric les obligea un temps à reconnaître son autorité, et ce fut probablement elles qu'il mobilisa dans ses raids sur l'Italie. Mais après 484 elles échappèrent à tout contrôle et s'installèrent définitivement dans ces secteurs méridionaux des deux provinces. Tout suggère que vers 533, les hommes de Cusina

36. À l'origine des Ostrogoths de Théodoric, pour ne prendre que cet exemple, se trouverait donc non un seul peuple goth issu d'une migration de plusieurs siècles, mais une masse de gens de toutes origines, rassemblés progressivement par un groupe de guerriers porteurs de ce nom, lui-même uni derrière un clan, les Amales. Ceux-ci auraient réussi, à la faveur des guerres, de l'affirmation de leur pouvoir, et de la diffusion de mythes fédérateurs (que Cassiodore, à la demande du souverain, rassembla et réordonna), à donner à l'ensemble une unité et une identité collective, définie en termes ethniques : cf. H. Wolfram, *Histoire des Goths*, Paris, 1990, p. 316-318 et 341-344 particulièrement.

37. Corippe, *Johannide*, III, 153.

38. Saint Augustin, *Lettres* 46 et 47. Commentaire récent de ces textes par C. Lepelley, *La diabolisation du paganisme et ses conséquences psychologiques : les angoisses de Publicola, correspondant de saint Augustin*, dans L. Mary et M. Sot (éds), *Impies et païens entre Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 81-96.

39. *Code Théodosien*, VII, 15, 1.

notamment, semi-nomades et utilisateurs du chameau selon Procope [40], étaient issus de tels groupes. L'histoire de ces tribus du *limes* remontées vers le nord au cours du Ve siècle pourrait fournir ainsi une explication importante au problème de la réapparition des Berbères en Byzacène et en Numidie. Mais ont-elles pu aussi donner naissance à ces masses innombrables décrites par Corippe et Procope ?

On le croira difficilement, d'autant que les sources obligent à admettre une troisième origine pour les Maures de l'intérieur, peut-être la plus importante d'un point de vue démographique, mais aussi la plus difficile à admettre aux yeux de l'historiographie traditionnelle : celle qui implique la présence parmi les *gentes* d'Antalas ou de Cusina de descendants de groupes qui, au IVe siècle, n'étaient pas considérés comme *Maures*. Il n'est que trop évident en effet, à lire Corippe et Procope, que les Africains et les Grecs englobaient derrière ce nom des populations très hétérogènes, particulièrement dans le cas des Aurasiens. Grâce notamment aux nombreuses découvertes de P. Morizot, nous savons en effet que la romanisation gagna aussi le massif [41], sans cependant atteindre les mêmes niveaux qu'ailleurs en Numidie, puisqu'aucune cité véritable n'y a été découverte. Au Ve siècle, se côtoyaient donc ici des groupes indigènes probablement parfois encore intégrés à une structure tribale, et des communautés villageoises plus ou moins romanisées, les unes et les autres étant inégalement christianisées. L'inscription du *dux* et *imperator* Masties, lui même chrétien, illustre à nouveau fort bien le phénomène, en évoquant à égalité, parmi ceux avec lesquels la *fides* du chef n'a jamais été rompue, les *Romains* et les *Maures*. Or il est très frappant de constater que dans les mêmes régions, trente ou quarante ans après, au temps de Iaudas et de la reconquête byzantine, Corippe et Procope ne connaissent plus ici qu'*un* chef maure, à la tête d'une population qu'ils voient exclusivement *maure* [42], et qui pourtant, on l'apprend incidemment, continuait à cultiver les terres à blé de Timgad [43] et entretenait le réseau d'irrigation de la région de Bagaï [44]. Tout se passe ainsi comme si les Romains ou semi-romanisés des années 480-490 avaient complètement disparu, non parce qu'ils avaient été anéantis, mais simplement parce que leur intégration depuis trop longtemps à un pouvoir *maure* en faisait nécessairement aussi, vers 530, des *Maures*. Ce glissement sémantique nous paraît d'autant plus probable qu'il se constate chez Procope exactement de la même manière à propos des Maurétanies. Alors que

40. Procope, *Guerre vandale*, II, 11, 14-19.

41. P. Morizot, *Vues nouvelles sur l'Aurès antique*, dans *CRAI*, 1979, p. 309-337 ; *L'Aurès et l'olivier*, dans *AA*, 29, 1993, p. 177-240.

42. Dans la *Johannide*, Iaudas n'est explicitement cité que dans trois passages (III, 302 ; VII, 277 ; VIII, 126), à chaque fois en étant confondu parmi les Maures en général. C'est dans le catalogue des tribus insurgées du chant II qu'il apparaît le plus nettement, sans être explicitement nommé : il est alors le *dux* de l'*Aurasitana manus*, qui entraîne derrière lui des *innumerae gentes* (II, 140-161). Chez Procope, son nom revient une vingtaine de fois, mais toujours comme celui du « chef des Maures de l'Aurès », capable de mener au combat « plus de trente mille guerriers » (*Guerre vandale*, II, 13, 1).

43. En 539, avant d'attaquer Iaudas, le général byzantin Solomon commença par piller la plaine de Timgad, où « le grain était mûr », et brûla tout, afin de priver les Maures de ravitaillement (Procope, *Guerre vandale*, II, 19, 20).

44. Procope, *Guerre vandale*, II, 19, 11-14. Commentaire par M. Janon, *L'Aurès au VIe siècle. Note sur le récit de Procope*, dans *AA*, 15, 1980, p. 345-351.

nous savons en effet par de belles séries épigraphiques tardives [45], qui se prolongent jusqu'au VII^e^ siècle à Tlemcen et à Volubilis, que, dans ces régions sous pouvoir berbère [46] depuis les années 480-490, des communautés latinophones se maintinrent, et qu'un concile maurétanien se tint encore en 646 [47], l'historien grec, vers 539, ne connaît ici aussi qu'un peuplement *maure* [48]. Dans les deux cas, la prédominance de populations rurales et montagnardes seulement partiellement romanisées, qu'elles aient auparavant vécu isolées ou aient été employées sur des domaines appartenant à des citadins ou de grands propriétaires, et une évolution politique semblable, avec la formation de pouvoirs autochtones indépendants, aboutirent aux yeux des Grecs au même résultat : un passage nécessaire à la barbarie.

Derrière les *innumerae gentes* maudites par Corippe se seraient trouvés ainsi des hommes issus de trois populations encore bien différenciées au temps de saint Augustin : de petites et véritables tribus de l'intérieur ; des tribus plus importantes, jadis maintenues aux abords du *limes* et qui étaient, de manière plus ou moins irrégulière, au service de l'Empire ; et des groupes de paysans, bergers ou ouvriers agricoles, partiellement romanisés, qui sortirent à partir de la fin du V^e^ siècle des vieilles structures domaniales romaines en étant entraînés, plus ou moins volontairement, dans une insurrection dirigée par des tribus auxquelles ils finirent par s'agréger. Ainsi reconstituée, l'émergence des Maures de l'intérieur pourrait donc assez bien satisfaire à la première condition de reconnaissance d'une ethnogenèse, dans la mesure où personne ne conteste plus guère aujourd'hui que les Goths qui envahirent l'Italie au début du V^e^ siècle réunissaient eux-aussi, derrière ceux qui leur donnaient leur nom, des populations très diverses, originaires de l'extérieur comme de l'intérieur des provinces balkaniques [49]. Mais peut-on aller plus loin ? Lorsque les spécialistes de l'histoire des Barbares européens parlent d'ethnogenèse, ils mettent en effet beaucoup plus dans ce concept. Par-delà la constatation qu'aucun peuple barbare ne correspond à *une* ethnie biologiquement définie, le terme supporte une théorie qui place la notion d'*ethnicité* au cœur de la construction identitaire, puis de l'existence politique de ces peuples une fois organisés : l'ethnogenèse est d'abord, dans cette logique, le processus social et culturel par lequel, dans un contexte guerrier les opposant à

45. Inscriptions postérieures à 429 notamment à Volubilis (jusqu'en 655), Pomaria, actuelle Tlemcen (651), Altava (599), Tiaret (499), Damous (493), Guetna (524), Regiae (499), Aquae Sirenses (577), Albulae (544).

46. Après 484, au moins en Maurétanie Césarienne, plus aucun signe de pouvoir vandale ne peut être relevé. À l'inverse, les premiers Djédars du Djébel Lakhdar, monuments funéraires d'une dynastie locale, semblent s'ériger à la fin du V^e^ siècle, et Masuna, *rex gent(ium) Maur(orum) et Romanor(um)*, est attesté à Altava dès 508 (cf. *infra* n. 85).

47. Cf. *Concilium Lateranense celebratum a. 649*, éd. R. Riedinger, Berlin, 1984, p. 67 ; et Théophane, *Chronographia*, A.M. 6121, éd. De Boor, p. 331.

48. Cf. ainsi *Guerre vandale*, II, 20, 31-32 (situation après la reconquête byzantine et les succès de Solomon en 539) : « Dans l'autre Maurétanie, en effet, la première cité est Césarée. Là résidaient Mastigas et ses Maures, dont dépendaient et étaient tributaires tous les secteurs de la région à l'exception de Césarée... Les Romains peuvent toujours s'y rendre par bateau [à Césarée], mais ne sont pas en mesure d'y aller par voie de terre, car dans cette région vivent des Maures » (trad. D. Roques).

49. Cf. notamment H. Wolfram, *Histoire des Goths*, Paris, 1990.

d'autres groupes, des gens venus d'horizons divers s'associent derrière une élite dominante (souvent un clan ou une famille aristocratique large) porteuse de mythes et de traditions (une généalogie remontant à un ancêtre unique, un récit d'exploits militaires, un culte particulier), qui constituent ce que R. WENSKUS appelle le *Traditionskern*. Rassemblés par ce noyau moteur, ces gens forment progressivement une nouvelle communauté unie d'abord par un ethnonyme commun, à travers lequel ils en viennent à affirmer sinon à croire qu'ils ont une même origine ethnique. Or l'application d'un tel modèle à l'histoire des Maures des V^e^ et VI^e^ siècles oblige, très vite, à introduire de telles nuances qu'il est permis de se demander si y recourir ne relève pas plus du jeu intellectuel que d'une nécessité méthodologique. On ne s'attardera pas sur la rareté des indices qui pourraient mettre en évidence l'existence d'un *Traditionskern* berbère, ni sur la diversité des modèles politiques d'ethnogenèse que les sources obligent ici à reconnaître [50]. Mais l'examen du problème du rapport entre ethnonyme et ethnicité chez les Berbères de l'Antiquité tardive, suffit, on va le voir, à convaincre des limites du comparatisme historique en ce domaine.

II

Nous avons toujours implicitement admis jusqu'ici qu'à partir du moment où, à la fin du V^e^ siècle, les *gentes* représentèrent un problème politique essentiel pour tous les pouvoirs qui se succédèrent à Carthage, c'est le mot *Maures* qui fut utilisé comme ethnique générique pour les qualifier. Les preuves, de fait, en sont très nombreuses dans les sources littéraires et épigraphiques. Dans la *Johannide* de Corippe, qui d'ordinaire préfère parler des *gentes* tout court, c'est l'ethnique qui est de loin le plus employé, avec 66 occurrences sous les formes *Maurus* ou *Maurusius*, loin devant le nom tribal particulier des *Laguatan* ou *Ilaguas* [51]. Procope, qui ne cite qu'un seul ethnonyme tribal, celui des *Leuathai* (*Laguatan*), nomme en revanche constamment les *Maurousioi*, dont le nom revient près de 160 fois dans *La guerre vandale*. Sur les dédicaces des fortifications qui furent érigées par les Byzantins, c'est aussi le nom unique de *Maures* qui figure quand ces textes se font un peu précis : à Theveste, on prétend ainsi que les murs sont érigés *post extinctam uniuersam Maurusiam gentem* [52] ; et à Cululis, c'est une cité *Maurorum tandem subducta timore* qui est célébrée [53]. Il est donc incontestable que pour les Romains d'Afrique, et

50. Nous examinons l'ensemble des problèmes posés par l'application du modèle de l'ethnogenèse aux Maures de l'Antiquité tardive dans un article à paraître, *Des Maures aux Berbères : identité et ethnicité indigènes en Afrique dans l'Antiquité tardive*, dans P. BAUDUIN, V. GAZEAU, Y. MODÉRAN, *Identité et ethnicité. Concepts, débats historiographiques, exemples, V^e^-XII^e^ siècles*. Actes de la table ronde organisée par le Centre Michel de Boüard, Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales, Université de Caen, les 15 et 16 octobre 2004.

51. Cf. J. ANDRES, *Concordantia in Flavii Corippi Iohannida*, Hildesheim, 1993.

52. Cf. J. DURLIAT, *Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, Rome, 1981, n° 8, p. 22-25.

53. J. DURLIAT, *ibid.*, n° 15, p. 37-38. Texte commenté par Y. MODÉRAN, *La renaissance des cités dans l'Afrique du VI^e^ siècle d'après une inscription récemment publiée*, dans C. LEPELLEY (éd.), *La fin de la cité*

pour les Byzantins, *Mauri* ou *Maurousioi* était le terme qui convenait le mieux pour désigner globalement ces populations, qu'ils considéraient comme clairement différentes. Mais les intéressés se reconnaissaient-ils eux-mêmes derrière ce nom ? Et surtout, son usage était-il le reflet d'une conscience ethnique, qui aurait elle-même eu un prolongement politique ?

Aborder ces questions oblige au préalable à revenir d'abord sur l'histoire du mot [54]. À la suite d'une conjecture de S. Bochart au XVII^e^ siècle, certains historiens pensent encore que *Maurus* dériverait d'un mot phénicien, *Mahaurim*, qui signifie « les Occidentaux [55] ». Dans la mesure où les Phéniciens ont été les premiers explorateurs étrangers des côtes africaines, l'hypothèse peut, certes, séduire, mais elle n'est corroborée par aucun document, et est au contraire même démentie par un auteur ancien : dans un passage malheureusement peu précis, Strabon [56] laisse en effet entendre que *Mauroi* était un nom d'étymologie africaine. Sans revenir sur les conditions de son apparition, Pline l'Ancien affirme un peu plus tard qu'il désignait d'abord, à côté d'autres groupes, une des confédérations tribales du Maroc actuel [57]. Cette confédération se divisa ensuite, mais c'est de toute évidence son nom qui servit très tôt à forger le nom du pays où elle avait vécu, la Maurétanie, qui devint un royaume peut-être dès le IV^e^ siècle avant J.-C. [58]. Dans ce royaume, qui, après une interruption de 33 à 25, se maintint jusqu'à l'assassinat de son dernier roi, Ptolémée, sur ordre de Caligula, en 40 de notre ère [59], nous ne savons si certaines populations tribales, ou un ensemble plus large, revendiquaient ou s'attribuaient le nom de *Maures*. Le fait est probable [60], mais cette monarchie mauréta-

antique et le début de la cité médiévale, Bari, 1996, p. 85-114. Quelques propositions de corrections de lecture par D. Pringle, *Two fortified sites in Byzantine Africa : Aïn Djelloula and Henchir Sguidan*, dans *Antiquité tardive*, 10, 2002, p. 269-290.

54. L'étude la plus complète, au moins par ses références, reste sur ce sujet le chapitre de S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 5, Paris, 1927, p. 88-95.

55. S. Bochart, *Geographiae sacrae pars prior. Phaleg seu de dispersione gentium et terrarum*, Caen, 1646, p. 544.

56. Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 2 : « ceux qui sont appelés *Maurousioi* par les Grecs, *Mauroi* par les Romains et les indigènes ». Diodore de Sicile (XIII, 80, 3), en racontant la guerre de 406 avant J.-C. entre Carthaginois et Syracusains, mentionne la présence de Maures dans l'armée des premiers. Mais il s'agit peut-être d'un anachronisme.

57. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 17 : *Tingitanae prouinciae longitudo CCCLXX. Gentes in ea : quondam praecipua Maurorum, unde nomen, quos plerique Maurusios dixerunt, attenuata bellis ad paucas recidit familias.*

58. Du moins si l'on accorde foi au témoignage de Justin, XXI, 4, 7, qui évoque l'appel du Carthaginois Hannon, révolté, au « roi des Maures ». Le premier roi connu avec certitude est Baga, qui à la fin du III^e^ siècle av. J.-C. offrit une escorte de 4000 hommes à Massinissa entre la Maurétanie et le royaume massyle (Tite-Live, XXIX, 30, 1).

59. L'histoire du premier royaume de Maurétanie jusqu'au legs de Bocchus II à la République romaine en 33 av. J.-C., est très obscure. Le second royaume, recréé par Auguste au profit de Juba II, est mieux connu : cf. M. Coltelloni-Trannoy, *Le royaume de Maurétanie sous Juba II et Ptolémée*, Paris, 1997.

60. Ptolémée (IV, 1, 5), au second siècle, signale une tribu des *Maurensioi* dans l'est de la Maurétanie Tingitane, qui peuvent être les descendants des *Mauri* primitifs signalés par Pline. D'autre part, les historiens anciens désignent assez souvent les sujets des rois de Maurétanie par le mot *Maures*, mais cela ne prouve pas que cet usage était officiel dans le royaume. Cf. ainsi Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XIX, 4 : *Mauris omnibus rex Bocchus imperitabat* ; Tacite, *Annales*, IV, 5 : *Mauros Iuba rex acceperat donum populi Romani* ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVIII, 45, 1 : « Dans le même temps que ces événements se produisaient dans la cité, Bogud le Maure *(Bogoúas ho Maûros)* faisait voile vers l'Espagne » ; Aurelius Victor, *Livre des Césars*, IV, 2 : *a meridie Mauri accessere prouinciis, demptis regibus post Iubam.*

nienne ne les mentionnait apparemment pas dans sa titulature : le nom n'apparaît sur aucune des monnaies ou des inscriptions royales [61]. Dès avant ce moment, en revanche, et ceci explique peut-être cela, le terme *Maurus* échappait à son peuple d'origine et était de plus en plus utilisé par les Grecs et les Romains pour désigner de manière large les Africains de l'Occident, vus comme des peuples plus ou moins barbares, installés aux extrémités du monde et de la civilisation [62]. Puis, après la disparition du royaume de Maurétanie en 40, le nom, avec ce sens, acquit une extension géographique de plus en plus large : on parla de Maures pour qualifier des indigènes de Proconsulaire et même finalement de Cyrénaïque.

De ce processus, on saisit des indices dès la fin du IIe siècle après J.-C. C'est alors que commence en effet à se répandre, dans toute l'Afrique, jusqu'en Proconsulaire, l'expression *Dii Mauri* pour qualifier les dieux indigènes qui ne sont pas d'origine punique [63]. Et c'est aussi à partir de cette époque que le mot résume déjà toute l'aversion de certains Romains pour les gens des tribus, d'où qu'ils viennent, comme le prouve, parmi d'autres, un passage très significatif d'un traité *De orthographia*. Lorsque l'auteur de ce texte veut expliquer les formes induites par l'emploi de *Vae*, c'est en effet le peuple des Maures qu'il songe d'abord à maudire [64] : *Vae, datiuus et accusatiuus aequi debent, non alius, ut « Vae populo Maurorum » et « Vae populum Maurorum »*... Mais l'extension sémantique et géographique du *nomen Maurus* est surtout généralisée à partir du IVe siècle. Ammien Marcellin n'hésite pas, ainsi, à appeler les tribus de Tripolitaine qui menaçaient Lepcis Magna sous Jovien et Valentinien des *Mauricae gentes* [65]. Et à la fin du siècle, Servius Honoratus est encore plus explicite en commentant le mot *Massylus* dans l'*Enéide* : *Massyli sunt Mauri*. [*Vergilius*] *speciem pro genere posuit* [66]. Même si cet usage n'était pas encore généralisé, le Maure était donc bien devenu l'Africain autochtone au sens le plus large, avec souvent une connotation très péjorative, comme le montrent à la fin du IVe siècle les invectives furieuses de Claudien contre le comte Gildon [67].

61. Cf. le recueil des inscriptions donné par M. Coltelloni-Trannoy, *op. cit. supra* n. 59, p. 215-219. Pour les monnaies, cf. désormais J. Alexandropoulos, *Les monnaies de l'Afrique antique, 400 avant J.-C. 40 après J.-C.*, Toulouse, 2000 : les légendes sont du type *Rex Iuba* ou *Rex Ptolemaeus*, sans complément.

62. Cf., parmi beaucoup d'autres, Juvénal, *Satires*, XIV, 196 : les cabanes des Maures sont mises sur le même plan que les *castella* des *Brigantes* de Bretagne pour évoquer les extrémités de l'Empire, vers lesquelles un père envoie son fils en le poussant à s'engager dans la légion. Ou Lucain, *Pharsale*, IX, 300 : après son débarquement, pour Caton, *peti placuit Libyci contermina Mauris regna Iubae*. Dans l'esprit du poète, ici, tout ce qui n'était pas soumis au roi numide était « maure ».

63. Cf. le dossier réuni par G. Camps, *Qui sont les* dii Mauri ?, dans *AA*, 26, 1990, p. 131-153. Vingt dédicaces sont recensées, dont la plus ancienne est datée de 157-159 (*CIL* VIII, 2637). La plupart ont été érigées au IIIe siècle. Cinq ont été découvertes en Proconsulaire.

64. *Grammatici latini*, éd. Keil, t. 7, p. 101.

65. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXVI, 4, 5 : *Austoriani Mauricataeque aliae gentes Africam solito acrius incursabant*.

66. Servius, *Commentaire sur l'*Énéide, VI, 60.

67. Claudien, *Sur le consulat de Stilicon*, 2, 261 : *Maurorum lacrimabile nomen*. Sur ce texte et d'autres aussi significatifs, cf. Y. Modéran, *Gildon, les Maures et l'Afrique*, dans *MEFRA*, 101, 1989, 2, p. 824-826. La possibilité d'un jeu de mot sur une des formes grecques du nom (*Mauros*), qui signifie aussi *sombre, obscur*, a certainement contribué à cette charge péjorative. A la fin du VIe siècle, Grégoire le Grand (*Dialogues*, IV, 18) substitue les Maures aux Egyptiens comme symboles des noirs démons.

Pourtant dès cette époque, et *a fortiori* au VI^e^ siècle, le sens qui était attribué au mot n'était pas lié directement à la conjoncture politique ou militaire. Il n'est pas possible en effet d'affirmer, comme on le fait parfois, qu'il désignait simplement tout indigène hostile aux Romains. Le fidèle Cusina, l'ami de Jean Troglita, fils d'un indigène et d'une Romaine, était pour Corippe un Maure au même titre que le *Laguatan* Ierna [68]. La langue ne servait pas non plus de critère décisif, puisque les sources ne manquent pas d'évoquer des Maures qui parlaient le latin [69]. Et le christianisme tenait encore moins ce rôle, puisque des chefs comme Masties, ou des communautés entières comme les *Gadabitani* de Tripolitaine [70], étaient chrétiens et maures. En réalité, le facteur fondamental de différenciation était d'abord *politique*, mais au sens grec du mot, comme le révèle l'emploi systématique par Corippe du terme *gentes* comme synonyme de *Mauri* : le Maure était celui qui vivait dans une *gens*, ce qui impliquait qu'il n'appartenait à aucune cité. Or la *polis* restait dans l'Afrique du VI^e^ siècle la cellule politique et culturelle fondamentale de la romanité, que Justinien s'était efforcé, dès 533, de restaurer à l'exacte image du passé [71]. Quelle qu'ait pu être son origine géographique, qu'il ait été chrétien ou païen, et qu'il fût lié aux Byzantins ou hostile à leur présence, le Maure se reconnaissait toujours dans les textes, littéraires ou épigraphiques, à ce genre de vie tribal, opposé implicitement à « la vie d'une communauté civique [72] ».

Si cette définition, désormais largement admise, ne pose plus guère de problème, elle ne suffit cependant pas à expliquer pourquoi c'est ce nom de *Maure* qui l'a emporté dans l'Antiquité tardive pour qualifier les membres des *gentes* intérieures ou extérieures, et non ceux de *Numide* ou *Gétule*. A la fin de la République en effet, comme l'atteste notamment un célèbre passage de Salluste [73], les Romains considéraient que ces deux autres noms regroupaient des ensembles de populations autochtones de l'Afrique au moins aussi importants que les Maures. Il semble même qu'il y eut un temps où les Maures n'étaient considérés que comme une subdivision des Numides, puisque selon Polybe, qui l'avait lue, l'inscription bilingue, punique et grecque, placée par Hannibal au cap Lacinium en Italie du Sud, où il énumérait les différentes composantes de son armée, citait « 1800 Numides » levés chez diverses tribus, dont « les Maures (*Maurousioi*) établis sur les bords de l'Océan [74] ». Ce nom possédait donc alors un sens générique presque identique à celui qu'acquit *Maurus* sous l'Empire [75]. Or, l'inver-

68. Corippe, *Johannide*, III, 406-408 : *Maurorum ductor, miseri Solomonis amicus / Romanis rebus nimium semperque fidelis / Cusina...*

69. Cf. ainsi Corippe, *Johannide*, I, 466.

70. Procope, *De aedificiis*, VI, 4, 12.

71. Voir sur cette politique Y. Modéran, *La renaissance des cités dans l'Afrique du VI^e^ siècle d'après une inscription récemment publiée*, dans C. Lepelley (éd.), *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale*, Bari, 1996, p. 85-114.

72. Le texte le plus éloquent, d'où provient notre citation, sur cette idéalisation de la vie civique opposée à la barbarie maure, est la description par Procope de la fondation par Justinien de la cité nouvelle de Caput Vada, sur la côte de Byzacène : *De aedificiis*, VI, 6, 13-15. Cf. notre article cité *supra* n. 71.

73. Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XVIII-XIX.

74. Polybe, *Histoires*, III, 33, 15.

75. Cf. ainsi Diodore de Sicile, XX, 55, 4 : les Numides occupent l'Afrique jusqu'au désert.

sion fut spectaculaire, puisque Hérodien au IIIe siècle évoque « les Maurusiens soumis à Rome que l'on appelle Numides [76] ». À partir du Ier siècle ap. J.-C., en fait, sans disparaître, le mot *Numidae*, sauf chez les poètes, vit se restreindre considérablement sa valeur ethnographique au profit d'une signification plus géographique [77], alors que *Maurus* en vint au contraire à prendre un sens de plus en plus large.

La combinaison de trois facteurs semble avoir été à l'origine de cette évolution. L'extension continue du royaume de Maurétanie, allié de la République romaine, à partir de 105 av. J.-C., fut d'abord certainement décisive. Par suite de concessions successives, il recouvrit en 38 av. J.-C. les deux tiers de l'actuelle l'actuelle Afrique du Nord, jusqu'à l'Ampsaga, et il conserva ces frontières jusqu'à la mort de Ptolémée dans l'hiver 39-40. Caligula mit fin à son indépendance, mais Claude décida de garder son nom et ses limites, et il appela *Mauretaniae* les deux provinces qui lui succédèrent. Tout naturellement, les populations indigènes de ces régions, comme c'était peut-être déjà le cas au temps de Juba II [78], furent donc désignées par le terme *Maures*. S'ajouta ensuite, durant les quatre siècles qui suivirent, la singularité du peuplement et de l'organisation économique et sociale des Maurétanies : ici, à la différence des provinces orientales, demeurèrent toujours d'importantes tribus berbères, que l'on retrouve avec une étonnante permanence de Claude Ptolémée à Julius Honorius, et qui s'insurgèrent de manière spectaculaire au moins à deux reprises, au milieu du IIIe siècle puis en 372-375, au temps du fameux Firmus [79]. Pour les gens des cités, l'indigène qui vivait en tribu et pouvait se révolter fut donc toujours en premier lieu celui des Maurétanies, c'est-à-dire le Maure. Ces deux facteurs, déjà mis en valeur par G. Camps [80], furent enfin aussi probablement amplifiés par le rôle que tinrent les mêmes provinces, surtout après le IIe siècle, dans la fourniture à l'armée romaine d'unités d'appoint au mode de combat typiquement africain [81], et qui étaient souvent appelées *Maures*. Ces troupes ont sans nul doute beaucoup contribué à répandre le *nomen Maurus* dans le monde romain, et à en faire le condensé de toutes les spécificités indigènes de l'Afrique.

Tout ceci démontre donc, sans surprise, que l'évolution sémantique conduisant à faire de *Maurus* un terme pour désigner tous les Africains

76. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, VII, 9, 1.

77. Voir sur ce sujet J. Desanges, *Permanence d'une structure indigène en marge de l'administration romaine : la Numidie traditionnelle*, dans *AA*, 15, 1980, p. 77-89.

78. Cf. ainsi Dion Cassius, LX, 9, 5 : [Après la mort de Ptolémée] « Claude répartit les Maures ses sujets entre deux provinces ».

79. Sur les tribus de Maurétanie, cf. le catalogue de J. Desanges, cité *supra* n. 14, et pour un exemple important, G. Camps, *Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne*, dans *Revue africaine*, 99, 1955, p. 241-288. La bibliographie sur les insurrections et leurs protagonistes maures est immense. Cf. E. Frezouls, *la résistance armée en Maurétanie de l'annexion à l'époque sévérienne : un essai d'appréciation*, dans *Cahiers de Tunisie*, 29, 1981, p. 41-69 ; P. Salama, *Vues nouvelles sur l'insurrection maurétanienne dite « de 253 » : le dossier numismatique*, dans *IVe colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord*, Paris, 1991, p. 455-470 ; sur la révolte de Firmus, cf. en dernier lieu J.-P. Laporte, *Les armées romaines et la révolte de Firmus en Maurétanie césarienne*, dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier*, Lyon, 2004, p. 279-298.

80. G. Camps, *Berbères. Aux marges de l'Histoire*, Toulouse, 1980, p. 110-111.

81. Cf. C. Hamdoune, *Les* auxilia externa *africains des armées romaines, IIIe siècle avant J.-C.-IVe siècle après J.-C.*, Montpellier, 2003.

jugés non romanisés fut d'abord l'œuvre des Romains eux-mêmes, qu'il s'agisse de l'administration ou des Africains romanisés habitants des cités : le sens que le mot acquit n'avait de valeur, en effet, que par opposition à la romanité. Mais ce qui est beaucoup plus remarquable, et qui répond à notre interrogation principale, est qu'il fut aussi alors, avec un sens proche sinon le même sens, effectivement adopté par les populations qu'il désignait [82]. Dès le début du IIe siècle, une inscription de Cherchell, datée de 107, le révèle sans ambiguïté [83] : une tribu qui rend hommage au Romain qu'elle a pris comme patron, se désigne en effet sur ce document comme la *gens Mauror(um) Maccuum*. Or Caesarea/Cherchell était assez éloignée du Maroc, et ces *Maccues*, même si leur territoire semble avoir été assez vaste [84], ne pouvaient constituer un groupe qui aurait été issu directement de la tribu originelle des Maures. D'autre part, le texte émane de la *gens* elle-même, et rien n'autorise donc à supposer qu'il aurait repris en matière de désignation ethnique un usage imposé par l'administration impériale : nombre d'autres inscriptions d'origine romaine (célébrations de traités de paix, ou dédicaces de *praefecti gentis*) ne livrent que l'ethnique tribal proprement dit, sans le mot *Maure* en sus [85]. Une seule interprétation est donc possible : ces *Maccues* se considéraient comme une composante d'une communauté beaucoup plus vaste, le *peuple Maure*, dont ils acceptaient la dénomination romaine. Deux siècles plus tard, un étonnant document judiciaire vient confirmer cette appropriation du mot par les autochtones : lors des interrogatoires menés à Constantine en 320 par le gouverneur Zenophilus pour éclaircir le cas de l'évêque donatiste Silvanus, accusé d'être un traditeur, un des témoins, Victor, se présenta ainsi : *professor sum Romanorum litterarum, grammaticus latinus. Patre decurione Constantinensum, auo milite ; in comitatu militauerat : nam origo nostra* ***de sanguine mauro descendit*** [86]. Ainsi ce professeur de lettres latines installé dans une des plus vieilles cités romaines d'Afrique, fils d'un notable municipal, n'hésitait pas, à propos de son grand-père militaire, recruté probablement d'abord dans une unité auxiliaire maurétanienne, à parler du *sang maure* de sa famille. Le mot définissait pour lui, avec un sens évidemment très large, un des éléments de son identité.

On ne peut s'étonner dès lors de voir apparaître au VIe siècle, à côté des grandes tribus et des confédérations tribales, de véritables royaumes arborant fièrement, pour définir leur composante indigène, non un ethnonyme

82. Ce dont doutait S. Gsell, qui pourtant connaissait la plupart de nos documents (cf. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 5, Paris, 1927, p. 95).

83. *AE*, 1904, 150 : *T(ito) Caesernio/T(iti) f(ilio) Statio Quinct(io)/Pal(atina) Macedoni/ proc(uratori) Aug(usti)/gens Mauror(um) Maccuum/innocentissimo praesidi/patrono suo*. Commentaire de ce patronat original par C. Hamdoune, *Un aspect particulier des relations entre les Romains et les* gentes *: le patronat*, dans *AA*, 37, 2001, p. 157-166.

84. Du moins si on admet, comme P. Leveau (*Recherches historiques sur une région montagneuse de Maurétanie césarienne*, dans *MEFRA*, 89, 1977, p. 257-311) et C. Hamdoune (*op. cit. supra* n. 83) qu'ils sont identiques aux *Machousii* cités par Ptolémée (IV, 3, 6) dans la même région.

85. Cf. ainsi *CIL* VIII, 19923 : *praef. gentis Salas(sum)* ; ou *AE* 1957, 203 : *conlocutus cum Canarta principe constituto genti(s) Baquatium...*

86. *Gesta apud Zenophilum*, dans *appendix* des œuvres d'Optat de Milev, éd. C. Ziwsa, *CSEL*, 26, 1, Vienne, 1893, p. 185.

tribal ou confédéral, mais ce nom de *Mauri*. L'exemple le plus clair en est fourni par une inscription de 508 découverte dans l'extrême ouest de la Maurétanie Césarienne, à Altava [87] : *Pro sal(ute) et incol(umitate) reg(is) Masunae gent(ium)* [ou *gent(is)*]*/ Maur(orum) et Romano-r(um). Castrum edific(atum) a Mas/giuini pr(a)ef(ecto) de Safar, Iider proc(uratore) cast/ra Seueriana, quem Masuna Altaua posuit./ Et Maxim(us) proc(urator) Alt(auae) perfec(it) (anno) p(rouinciarum) CCCCLXVIIII*. Le texte célèbre, en latin, un roi au nom indiscutablement berbère, qui règne, en même temps que sur les campagnes et les montagnes environnantes, sur des cités romaines dirigées par des *procuratores* et des *praefecti*, mais dont deux sont berbères, et le troisième romain. La dualité des communautés placées sous son autorité est évidente et affirmée, et elle s'exprime par un titre, *rex gentium Maurorum et Romanorum*, dont on mesure la portée : ce sont tous les habitants du royaume jugés non romanisés, et rattachés à des *gentes*, qui étaient ainsi officiellement définis comme *Maures*, par un pouvoir *maure*. Dans l'Aurès, de la même manière et à la même époque, Masties [88], *dux* puis *imperator*, réunissait lui aussi sous son autorité les Romains du massif, et les autres, qu'il ne voulait pas désigner autrement que par le terme de *Maures* (*et neque fidem fregi, neque de Romanos, neque de Mauros*...). Masties mourut probablement entre 494 et 500 [89], mais son Etat survécut, puisqu'on peut considérer que Iaudas, que Corippe et Procope décrivent comme le maître du massif entre 530 et 550, est son successeur. Or la manière dont ces deux auteurs, et notamment Corippe, qui est africain, évoquent ce personnage est très remarquable : alors qu'il ne manque jamais d'associer aussitôt un ethnonyme aux autres chefs, le poète se contente en effet de définir Iaudas comme un des chefs des *Maurusia agmina*, à la tête de l'*Aurasitana manus* [90]. Comme dans le cas de Masuna et de Masties, tout ethnique précis

87. *CIL* VIII, 9835 = J. Marcillet-Jaubert, *Les inscriptions d'Altava*, Aix, 1968, nº 194. Commentaire par G. Camps, Rex gentium Maurorum et Romanorum. *Recherches sur les royaumes de Maurétanie des VI^e^ et VII^e^ siècles*, dans *AA*, 20, 1984, p. 183-218, surtout p. 194-197, avec un essai de localisation de Safar et Castra Severiana. Plutôt que la traduction classique « roi des tribus maures et des Romains », G. Camps comprenait « roi des peuples Maure et Romain », en supposant une parfaite symétrie des ethniques. On pourrait aussi avancer, en développant *gent(is)*, et non *gent(ium)*, « roi du peuple maure et des Romains », ce qui était l'hypothèse de P.-A. Février (*Masuna et Masties*, dans *AA*, 24, 1988, p. 133-147). Récemment, C. Zuckermann a proposé une nouvelle lecture de la fin du texte : *Epitaphe d'un soldat africain d'Héraclius servant dans une unité indigène découverte à Constantinople*, dans *Antiquité tardive*, 6, 1998, p. 381-382 (*Iider proc(urator) (...) et Maxim(us) (...) perfec(erunt)*).

88. Cf. *supra* n. 34.

89. Si on associe sa paléographie tardive à la présence d'un titre d'*imperator* impossible avant 429 et après 533 (en tout cas pour un personnage qui vante ses liens avec les Romains), l'inscription ne peut être datée que de l'époque vandale. *Dux*, par sa durée, ne peut correspondre qu'à un titre de chef de tribu (nombreuses attestations avec ce sens dans la *Johannide* de Corippe) ; *imperator* est nécessairement supérieur, et implique un changement dans l'importance des pouvoirs de Masties, en rupture avec les Vandales dont il n'est jamais question dans le texte. Compte tenu du lieu de découverte de l'inscription, le seul événement qui s'accorde avec tout cela est le soulèvement de l'Aurès vers 484. Masties, dans cette hypothèse, serait mort en 494. Toutefois, cette date devrait être repoussée à l'an 500 s'il fallait lire, pour la durée des pouvoirs *d'imperator*, non *X* mais *XVI*. L'usure de la pierre empêche toute interprétation claire du signe qui suit le *X* : P. Morizot (dans *AA*, 25, 1989, p. 273) avait proposé d'y voir une petite croix, mais on pourrait tout aussi bien, comme nous l'a fait remarquer N. Duval, y retrouver l'abréviation du chiffre VI déjà employée sur la même ligne peu avant.

90. *Johannide*, VIII, 126-128 et II, 149.

était omis : Iaudas était seulement un *Maure*, et il est probable que le personnage effectivement ne revendiquait aucune autre identité.

Manifestement, une partie des Africains, extérieurs au monde des cités, s'étaient donc réappropriés le nom. Mais quelle valeur idéologique lui accordaient-ils ? La question demeure, surtout si on se place dans la perspective comparatiste dans laquelle nous essayons de nous situer. Dans un cas comme celui de Masuna, l'expression *rex Maurorum* peut-elle être considérée comme un marqueur d'ethnicité, l'affirmation d'une conscience identitaire ethnique, que l'on pourrait lier à un processus d'ethnogenèse ? Peut-on vraiment, comme certains ont été tentés de le faire [91], mettre dans un tel contexte le mot *Maurus* sur le même plan que des noms comme Vandales, Burgondes ou Lombards, et interpréter un titre de *rex Maurorum* de la même manière que celui d'un *rex Francorum* contemporain ?

La réponse, nous semble-t-il, ne peut être que négative, pour au moins deux raisons. D'une part, on vient de le voir, *Maurus*, refaçonné par des siècles de romanisation, a une valeur tellement large qu'il ne s'attache plus à aucune *gens* précise, au moins au sens européen. S'il fallait lui trouver un équivalent, ce serait *Germanus*. Mais aucun royaume barbare issu d'une ethnogenèse n'a jamais pris ce nom de *Germanus*, qui semble n'avoir eu de sens générique que pour les Romains, et non pour ceux qu'il prétendait désigner [92]. En Afrique pourtant, l'usage d'un tel mot semble s'être imposé naturellement. Plutôt qu'un ethnonyme tribal comme il en existait pourtant beaucoup, et plutôt aussi que le nom authentiquement berbère de *Mazices* qu'ils employaient pourtant à l'occasion [93], et qui a survécu

91. Cf. H. Wolfram, *Intitulatio, vol. I, Lateinische Königs- und Fürstentitel bis zum Ende des 8 Jahrhunderts*, dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung, Ergänzungsband* 21, Graz, 1967, p. 79-86 ; et A. Gillet, *Was Ethnicity Politicized in the Earliest Medieval Kingdoms ?*, dans A. Gillet (ed.), *On Barbarian Identity. Critical Approaches to Ethnicity in the Early Middle Ages*, Turnhout, 2002, p. 85-121, ici p. 110.

92. Cf. W. Pohl, *Die Germanen, Enzyklopädie deutscher Geschichte*, 57, Munich, 2000 ; et le résumé du même auteur, *Ethnicity, theory, and tradition : A Response*, dans A. Gillet (ed.), *op. cit. supra* n. 91, p. 221-239, ici p. 226-227.

93. Ce nom est, certes, souvent interprété comme un ethnonyme tribal par les Grecs et les Latins, mais il désigne des peuples situés aux endroits les plus variés : dans le Rif (Ptolémée, IV, 1, 5), en Césarienne occidentale (*ibid*., IV, 2, 5, et Ammien, XXIX, 5, 17), entre Tripolitaine et Cyrénaïque (*Expositio totius mundi et gentium*, 62), et, sous la forme *Mazax*, en Numidie (saint Augustin, *Lettre* 22*, 1, éd. J. Divjak, *CSEL*, 88, p. 113). D'autre part, plusieurs sources anciennes et non poétiques lui donnent, très tôt, un sens large. Deux textes relatifs à la fondation de Carthage par Didon nomment *Mazikes* (Eustathe, dans Denys le Périégète, 195) ou *Maxitani* (Justin, XVIII, 6, 1) les indigènes du pays où est créée la ville. Hérodote, décrivant les populations vivant à l'ouest du lac Triton (donc à l'ouest de la Tripolitaine, au sens large), les qualifie de *Maxues* (IV, 191 et 193). Plus tard, la *Chronique de saint Hippolyte* (éd. Bauer, Leipzig, 1905, p. 102), évoquant les langues terrestres résultant de la destruction de la Tour de Babel et de la dispersion des peuples, nomme pour l'Afrique celles des *Maures*, des *Gétules*, des *Afri*, et des *Mazikes*. Végèce (*Epitome rei militaris*, III, 23), citant l'usage au combat des chameaux chez un peuple africain, les *Vrsiliani*, indique : *camelos aliquantae nationes apud ueteres in acie produxerunt, ut Vrsiliani intra Africam uel ceteri Mazices hodieque producunt*. Enfin la *Cosmographie* d'Ethicus (éd. Riese, *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878, p. 88) parle franchement en Afrique de *gentes Mazices multas*. L'explication habituelle par une fragmentation tribale ou des doublets (comme pour les Bavares) ne peut s'appliquer dans ce cas. Manifestement, le nom était très répandu dans toute l'Afrique. On peut donc se demander si les Anciens, chaque fois qu'ils parlent de *Mazices* à tel ou tel endroit, n'ont pas seulement retenu le mot générique employé par les autochtones pour se désigner et se différencier des Puniques, des Grecs ou des Romains, en le prenant à tort pour un ethnique tribal. Une inscription de Lambèse (*CIL* VIII, 2786), qui évoque un centurion *debellator Mazicum regionis Montensis*, pourrait, à cet égard, constituer une exception et refléter une connaissance plus juste de cette réalité.

jusqu'aujourd'hui sous la forme à peine modifiée *Amazigh/Imazighen*, les plus grands chefs indigènes préféraient se dire *Maures*. Il y a là une vraie singularité, et qui est d'autant plus remarquable, et c'est le deuxième élément pour une réponse négative, que ce même nom de *Maures* continuait en plein VI^e^ siècle à conserver un autre sens, parfois exactement inverse en apparence.

Le mot, comme aussi souvent le terme *Numide*, apparaît en effet dès le IV^e^ siècle comme une sorte d'appellation régionale, employée pour désigner en général les habitants d'une province, en l'occurrence ici la Maurétanie, citadins ou campagnards, romanisés ou non, avec un sens plus géographique qu'ethnique [94]. Ainsi voit-on Ammien Marcellin présenter un des plus hauts fonctionnaires de l'Empire dans les années 360, le *magister memoriae* Eupraxius, comme un *Maurus Caesariensis*, « un Maure de la province de Césarienne » [95]. Dans un passage des actes du concile de Carthage en 397, c'est pareillement à la demande des « envoyés des Maures, nos frères » (*legati Maurorum fratres nostri*) qu'est discuté le problème des enfants rachetés « aux barbares » (*a barbaris*) [96]. L'opposition des termes exprime ici parfaitement le sens original pris alors par le mot *Maurus*. Or cet usage se maintint à l'époque où se constituèrent par la lutte armée les grands royaumes indigènes qui se disaient *maures*. Dans le demi-siècle qui précéda l'inscription de Masuna, *rex Maurorum et Romanorum* en Maurétanie Césarienne (508), et peut-être très peu avant, s'illustra le grammairien Pompeius, issu de la même région, et auteur d'un commentaire fameux de l'*Ars Donati* [97]. Cet auteur affectionne les discussions linguistiques parfois les plus futiles, mais au détour d'une présentation du pronom *cuias*, au demeurant assez rare, il ajoute la remarque suivante, assurément très personnelle : « par exemple, si tu poses une question à propos d'un Maure (*de Mauro*), ou si on me demande : cet individu, d'où est-il ? (*iste homo, cuias est ?*) C'est un de nos compatriotes, c'est un Maure » (*nostras est, id est Maurus*). Il m'a interrogé sur la *gens* (*ille interrogauit gentem*), et moi j'ai répondu » [98]. Ce texte, d'autant plus significatif pour nous qu'il

94. Phénomène déjà noté par S. Lancel : « il semble qu'à basse époque on ait parfois désigné [les habitants de la province] par un ethnique mis sur le même plan que ceux des tribus » (*Actes de la conférence de Carthage en* 411, 2, *Gesta*, Paris, 1972, p. 780-781, n. 2). De fait, un texte méconnu de saint Augustin (*Enarrationes in Psalmos*, XCV, 3) est très explicite sur ce point : *prouinciae gentes sunt*, fait-il dire aux donatistes (cf. sur ce passage Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine*, p. 452). En sens inverse, mais dans la même logique, J.-P. Callu note qu'en Orient, à partir de l'époque sévérienne, le grec particularise le sens du mot *ethnè* : l'acception générale de « peuples » prend la nuance de « provinces » (*Cités et provinces : des confusions toponymiques*, dans C. Lepelley (éd.), *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale*, Bari, 1996, p. 15-23, ici p. 20).

95. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXVII, 6, 14.

96. *Concilia Africae*, éd. C. Munier, *CCL*, 149, p. 202.

97. Sur cet auteur, cf. R. Holz, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*, Paris, 1981, p. 431 et p. 236-237. La datation précise de Pompeius reste incertaine. La fin du V^e^ siècle est probable, notamment en raison d'une convergence troublante avec Fulgence le Mythographe (cf. R. Holz, p. 237, n. 46). Mais comme G. Hays propose maintenant de situer ce dernier plus tard, dans la première moitié du VI^e^ siècle, cette conclusion est peut-être à corriger (cf. *The date and identity of the mythographer Fulgentius*, dans *Journal of Medieval Latin*, 13, 2003, p. 163-252). Cela ne change rien pour notre propos ici.

98. Pompeius, éd. Keil, *Grammatici Latini*, t. 5, p. 205 : *Si interroges uerbi causa de Mauro, aut si qui me interroget « iste homo cuias est ? », « nostras est », id est Maurus. Ille interrogauit gentem, ego*

est exempt, par son contexte, de toute arrière-pensée politique ou ethnographique, témoigne bien de la banalité du mot chez les Romains d'Afrique : Pompeius n'avait aucun scrupule, peut-être au même moment que Masuna, à se dire *Maurus* lui aussi.

Si l'on revient aux peuples indigènes, on découvre ainsi combien le problème du rapport entre le nom et la conscience ethnique en Afrique à la fin de l'Antiquité pouvait s'avérer complexe. De grandes tribus comme les *Frexes*, ou des confédérations comme les *Laguatan*, unirent à certains moments des populations nombreuses derrière leurs ethnonymes, mais le processus se développa au sein des structures tribales traditionnelles, et resta marqué par une instabilité constante et une grande fluidité des ensembles ainsi constitués [99]. Indiscutablement, l'expérience des royaumes comme ceux de Masuna ou de Masties se rapprochait plus du modèle des Etats monarchiques, et aurait pu mieux correspondre aux constructions politiques européennes contemporaines. Mais elle eut toujours deux originalités fondamentales. D'une part, ces royaumes se voulaient mixtes et se refusaient donc à arborer un nom ethnique unificateur. Masuna et Masties prenaient le soin de préciser qu'ils commandaient aux Maures *et* aux Romains : or aucun roi barbare en Europe ne s'est jamais dit, au moins sur les documents officiels que nous avons conservés, *roi des Francs et des Romains*, ou *roi des Burgondes et des Romains* [100]. Et d'autre part et surtout, l'ethnonyme que ces rois affichaient pour désigner leur composante jugée non romaine n'était lui-même qu'un terme générique, forgé en fait par les Romains, et parfois employé par ces derniers pour se désigner eux-mêmes. Il y a dans tout cela, par rapport à l'Europe germanique, une singularité qui mérite d'être soulignée, et qui, au total, tient probablement d'abord à deux facteurs complémentaires, tous deux mis en valeur dans la première partie de cet article : d'une part le degré d'acculturation romaine antérieure de ces Maures, beaucoup plus fort que celui qui caractérisait les populations germaniques ; et d'autre part, la diversité de leurs origines, beaucoup n'ayant eu jusque là que peu de rapports avec les *gentes* proprement dites.

Mais si nous reprenons alors, pour finir, notre interrogation initiale sur la pertinence d'une application du concept d'ethnogenèse au processus d'affirmation identitaire et politique des groupes maures à la fin de l'Antiquité, ce test effectué sur la valeur des ethnonymes s'avère riche d'enseignements : car il montre bien que la théorie soulève ici, en fait, plus de problèmes qu'elle n'aide à en résoudre. Au regard de la nature très

respondi. Inuenimus apud plerosque artigraphos produci horum pronominum ultimas syllabas : cuiâs nostrâs. Sed legistis in accentibus quoniam latina lingua in ultimis syllabis accentum non habet. Idcirco non debemus hos sequi.

99. Cf. Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine*, Rome, 2003, particulièrement p. 289-310, 315-334, 417-444. Sur ces formes possibles d'ethnogenèse, cf. l'article annoncé *supra* n. 50.

100. La titulature des souverains barbares sur les documents officiels, inscriptions, lois, ou chartes, entre le v^e^ et le viii^e^ siècle, a fait l'objet d'un inventaire quasi exhaustif de A. Gillet dans l'article cité *supra* n. 91 : aucun exemple analogue à celui de Masuna n'y figure ; les titres doubles, comme celui des souverains vandales, *rex Vandalorum et Alanorum*, sont d'ailleurs très rares. En revanche, plusieurs textes de Théodoric sont adressés *uniuersis Gothis et Romanis* (Cassiodore, *Variae*, I, 18 ; III, 48).

diverse des populations qui étaient englobées dans les *gentes* ou les royaumes indigènes dès l'époque vandale, le modèle européen peut, certes, s'avérer éclairant : contrairement à une tradition historiographique moderne bien établie, les Maures de l'Antiquité tardive n'étaient pas des Berbères éternels qui, comme les Sept Dormants d'Éphèse, se seraient soudainement réveillés après un sommeil de plusieurs siècles. Mais une fois ce point admis, la mise en valeur de l'ethnicité comme élément déterminant du processus de construction identitaire et politique paraît beaucoup plus aléatoire. Le poids considérable, parmi ces populations, de communautés qui avaient été jadis romaines, et les bouleversements successifs introduits par la conquête vandale et la reconquête byzantine, ont créé ici des conditions très particulières d'ethnogenèse, dont l'ethnonymie ne fait que résumer la complexité des effets. L'Afrique des v^e^-vii^e^ siècles a engendré une grande diversité de types de confédérations ou de royaumes berbères ou berbéro-romains, mais aucun ne semble, en fait, avoir vraiment atteint une forme achevée, comparable aux États barbares européens de la même époque, et aucun ne s'organisa autour d'un nom qui ait pu être, à ce niveau, un véritable *marqueur d'ethnicité* comme le furent les mots *Gothi* ou *Franci* [101]. Peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs la cause, dès la conquête arabe, de la disparition rapide du *nomen Maurus* au profit du nom de *Berbères*.

101. Nous revenons sur les différents types de constructions politiques maures dans l'Antiquité tardive, et sur les noms qui les accompagnèrent, dans l'article annoncé *supra* n. 50.